

L'Europe face au chômage et aux inégalités

[Article publié le 15 mars 2019 par le Réseau de recherche sur l'innovation sur son blog dans *Alternatives économiques – Innovations*]

Les prochaines élections européennes [23 et 26 mai 2019] vont charrier à nouveau leur lot de polémiques entre tenants de l'orthodoxie budgétaire et monétaire européenne et partisans de « l'autre politique » au singulier. C'est-à-dire, pour faire simple, entre partisans des politiques de l'offre et de celles de la demande (*i.e.* keynésiennes).

Voici près de 50 ans qu'économistes et politiques s'échinent à faire reculer le chômage. En vain. Les politiques keynésiennes des années 1970 ont entraîné une inflation de plus en plus forte sans enrayer la montée du chômage, au grand désarroi des économistes alors majoritairement keynésiens. Quant aux politiques de l'offre, elles n'ont que déplacé le problème en multipliant les « petits boulots », la précarité et les inégalités de revenu. Parallèlement, le rythme de la croissance n'a cessé de s'affaiblir.

François Mitterrand avait déclaré désabusé : « *contre le chômage, on a tout essayé* »¹. Je considère qu'il avait raison mais le vrai problème est que les décideurs politiques n'ont pas su choisir entre des politiques contradictoires ou inappropriées et mettre l'accent sur celle qui était pertinente.

Car il y eut une 3^{ème} politique mise en œuvre : la réduction du temps de travail (RTT). En France, ont été instaurées la 5^{ème} semaine de congés payés et la semaine de travail de 39 heures en 1982, puis de 32 heures (optionnelles) en 1996, enfin de 35 heures en 1998-2000. Le bilan de cette RTT en termes de création d'emplois a été modeste par rapport à ce que l'on était en droit d'espérer si le temps libéré par la RTT avait été entièrement compensé par des embauches : + 350 000 emplois pour les 35 heures selon la DARES². Cet échec s'explique par des modalités d'accompagnement insuffisantes. Pour que la RTT soit efficace, il faut qu'elle se fasse à coût unitaire du travail inchangé. Sinon, les entreprises chercheront à réaliser en 35 heures ce qu'elles réalisaient en 39 en augmentant la productivité et l'intensité du travail. C'est ce qu'elles ont partiellement fait. Ajoutons que ces RTT ont été très modestes au regard de celles du passé. Ainsi, entre 1900 et 1936 le cumul des différentes réductions de la durée légale du travail a été de 54% en 36 ans ! En comparaison, depuis 1982, soit en 37 ans, la réduction cumulée de cette durée légale n'a été que de 14,4%... Il n'empêche que, malgré ses insuffisances et sa modestie, parmi toutes les politiques mises en œuvre pour faire refluer le chômage depuis 50 ans, la RTT a été celle qui a le moins mal marché !

¹ Entretien télévisé du 14 juillet 1993.

² Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail.

En réalité, le gros problème de la RTT est qu'elle n'a aucune légitimité dans la théorie économique sauf à remonter à Sismondi et Marx c'est-à-dire au XIX^e siècle ! Pour les théories économiques qui ont été dominantes tour à tour depuis deux siècles, y compris le courant keynésien, la RTT est malthusienne : en réduisant la durée du travail, on réduit le volume potentiel de l'activité économique. Quant à la microéconomie, considérée comme le « noyau dur » de la science économique, la RTT est jugée inutile et incongrue : chaque salarié est censé fournir une quantité de travail (en durée et en intensité) telle qu'il optimise ses choix en toute liberté et toute autonomie. Or, tous ceux qui ont un minimum de culture historique savent que la réduction de la durée du travail est une revendication récurrente du mouvement ouvrier depuis le début de la révolution industrielle. Celui-ci avait bien compris que sur un marché, ce qui est rare est cher, ce qui est cher est demandé, y compris pour le travail ! Aussi, revendiquait-il de travailler moins, pour hausser les salaires et combattre un chômage dû, selon lui, au progrès technique. Cette réduction a été satisfaite à de nombreuses reprises par le pouvoir politique si bien que la durée du travail salarié a été divisée par deux en un peu plus d'un siècle.

Dès lors, nous avons le choix entre deux hypothèses Soit on considère que la théorie dit « vrai » et donc les acteurs sociaux et politiques se tromperaient depuis deux siècles en ayant revendiqué puis opéré une baisse de la durée légale du travail, ce qui n'est guère crédible. Soit, à l'inverse, on considère que s'il y a eu toutes ces revendications et cette intervention publique à l'égard de laquelle tous les acteurs se sont accommodés, y compris les employeurs, c'est qu'il y a bien des raisons mais qu'en l'état, la théorie n'est pas capable d'en rendre compte.

Pour ma part, c'est en raison de deux lacunes majeures :

- Une représentation fautive de l'offre de travail des salariés. La plupart des salariés sont en situation de *dépendance économique* à l'égard des employeurs, de sorte que ces derniers peuvent peser (en durée et en intensité) sur la quantité de travail fournie par les premiers : cela modifie radicalement le fonctionnement du marché du travail.
- Une représentation tronquée des déterminants de la consommation et donc de la dynamique économique. Le progrès technique exerce *deux impacts totalement différents* : il accroît la productivité des facteurs et les revenus unitaires – cela est connu – mais aussi, par l'apparition de biens nouveaux, il agit sur la propension à consommer des ménages ; cela signifie qu'il n'y a aucune raison pour que la consommation (et la demande globale) évolue au même rythme que productivité du travail en longue durée³.

³ J'ai développé ces deux thèses avec leurs implications dans deux ouvrages complémentaires : *Microéconomie. Une approche critique* (2016) et *Le marché du travail. L'esprit libéral et la revanche du politique* (2018), aux éditions Peter Lang. Concernant ma seconde thèse, ma conclusion est la suivante : à structure démographique donnée et pour autant que les différents facteurs de productions mobilisés n'aient pas un caractère limitant prononcé, ce qui détermine le PIB marchand en longue durée sont les innovations des entreprises dans les biens de consommation. Et ce qui détermine le PIB non marchand, ce sont les décisions des collectivités publiques d'accroître (ou diminuer) les biens publics offerts.

Et l'Europe dans tout cela ? Celle-ci n'a jamais interdit les avancées du Droit du travail au sein des pays membres. Ainsi en France : l'indexation du SMIC, le taux de couverture élevé en conventions collectives et, surtout, les politiques de RTT et de partage du travail.

Le paradoxe du débat sur l'Europe est qu'une partie de la gauche, y compris chez la plus radicale, est plus prompte à dénoncer les critères de Maastricht sur les déficits budgétaires qu'à militer avec force pour la RTT. En cela, elle est devenue davantage pseudo keynésienne que marxienne ! Pseudo keynésienne car le raisonnement de Keynes est fondamentalement de court terme et les politiques qui en résultent sont pertinentes pour traiter une dépression économique brutale mais pas une lente montée du chômage. Marxienne car pour Marx, la RTT était la plus importante des revendications ouvrières. En rendant rare le travail contraint, elle était porteuse d'émancipation des travailleurs, et le moyen le plus efficace pour élever les salaires et combattre le chômage. Marx n'avait pas à l'époque les outils analytiques d'aujourd'hui mais il avait bien perçu comment fonctionnait la loi de l'offre et de la demande de travail sur un marché où le Droit du travail était inexistant ou inefficace !

Jean Vercherand est ingénieur agronome, économiste et historien à l'INRA, CESAER, AgroSup, Université Bourgogne Franche-Comté, Dijon.